



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Collège de France

Arrêté fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie de détachement ouvert aux fonctionnaires Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des Ingénieurs de recherche, BAP F, organisée par le Collège de France.

L'Administrateur du Collège de France,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie de détachement à un corps ou cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant le nombre de répartition d'emplois offerts au titre de l'année 2025 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement par la voie de détachement ouvert aux fonctionnaires Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi dans le corps des Ingénieurs de recherche (BAP F), organisée par le Collège de France est composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur Jérôme Biard, Directeur des Ressources humaines, Collège de France, Paris

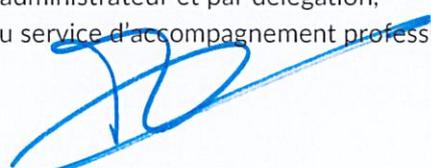
Membre : Madame Fabienne Tafe Tuenkam, Responsable du pôle accompagnement professionnel, Référente handicap Collège de France, Paris

Membre extérieur : Madame Florence Le Priol, Responsable du Service informatique pour la pédagogie et la recherche, Sorbonne Université

Article 2 : L'Administrateur et par délégation la Responsable du pôle accompagnement professionnel sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, 7 juillet 2025

Pour l'administrateur et par délégation,
La responsable du service d'accompagnement professionnel


Fabienne TAFE TUENKAM